

# COGAS DU 5 JUILLET QUELQUES AMELIORATIONS.

*Lors du Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales (COGAS) du 5 juillet 2006, quelques unes des revendications CFDT ont abouti. C'est loin d'être parfait, mais des mesures qui répondent à des attentes clairement exprimées par les postiers, entre autres dans l'enquête de 2004 ont été entérinées.*

## ► Offre sport

L'offre nouvelle consiste à étendre l'offre sport à des clubs extérieurs avec une participation financière de La Poste pour tous les postiers actifs et leurs ayants droits (conjoints et enfants de moins de 20 ans).

La gestion de l'offre sport confiée à la FSASPTT par l'intermédiaire des ASPTT régionales.

Toutes les activités sportives sont concernées dès la saison sportive

2006-2007, le postier choisit librement son club à condition que ce dernier soit agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Dans une première étape, la participation financière de La Poste est égale à 50% du coût de l'activité (plafonnée à 60 €), pour une seule activité sportive pratiquée dans un club extérieur et pour chaque membre de la famille.

**Proposition CFDT : L'offre présentée aujourd'hui permet, à tous les postiers et à chacun de leurs ayants droits, de bénéficier d'une aide pour s'inscrire dans le club sportif de leur choix.**

**Seules ombres au tableau, le niveau d'aide (50%) et le plafond de l'aide (60 €) qu'il conviendra d'aligner, dès 2007, sur ceux des activités sportives pratiquées à l'ASPTT.**

**De plus, la CFDT souhaite que cette offre soit étendue aux pratiques de loisirs telles que la danse, le théâtre, la musique etc.**

## ► Chèque culture

Extension de la diffusion de l'offre chèque culture d'un montant de 15 € à 125 000 postiers, fonctionnaires et salariés permanents (CDI) basé sur le salaire brut annuel.

Le chèque culture peut être échangé contre un produit culturel (livre, disque, billet de spectacle) choisi par le bénéficiaire dans la liste des prestataires affiliés.

**Proposition CFDT : Plus de 53 000 postiers ont reçu un chèque culture en 2005. 125 000 en profiteront en 2006. Cette progression est considérable. Elle bénéficie aux agents dans tous les métiers. C'est une première dans le domaine culturel dont l'action est demeurée longtemps « confidentielle ». Pour autant, beaucoup reste à faire pour donner, aux postiers, un large accès à la culture.**

## ► Aide dé plafonnée pour les séjours enfants

La proposition vise à poursuivre l'extension des aides à la garde et pour diverses prestations de séjours des enfants jusqu'à 18 ans à l'ensemble des postiers et avec une modulation (50%) de l'aide en fonction des ressources de la famille.

<b>Prestations Caractéristiques</b>	<b>En centre de loisirs sans hébergement</b>	<b>En centre de vacances avec hébergement</b>	<b>En séjours linguistique</b>
Montant Q = 11 184 €	4,62 € par jour 2,31 € Par ½ journée	4 à 13 ans 6,38 € par jour 13 à 18 ans 9,67 € par jour	4 à 13 ans 6,38 € par jour 13 à 18 ans 9,67 € par jour
Montant Q > 11 184 €	2,31 € par jour 1,16 € Par ½ journée	4 à 13 ans 3,19 € par jour 13 à 18 ans 4,84 € par jour	4 à 13 ans 3,19 € par jour 13 à 18 ans 4,84 € par jour

La CFDT revendique une large réflexion concernant une nouvelle offre vacances pour les enfants, prenant en compte les solutions de garde et les besoins liés aux séjours linguistiques. Cette nouvelle offre, mise en œuvre au moyen d'un guichet unique confié à l'AVEA, serait ainsi plus facile d'accès à tous les postiers, y compris ceux des DOM.

## ► Le Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier le CESU remplace le Titre Emploi Service (TES) et son utilisation s'est élargie notamment pour la garde des enfants.

Le nombre de titres maximum aidés par La Poste est fixé à 50 titres. Il se décline de la façon suivante :

- ✓ **50 titres pour l'enfance,**
- ✓ **40 titres Habitat,**
- ✓ **Aide à la Dépendance :**  
sans limitation de titres mais avec un abondement annuel maximum de 1830 €.

La valeur faciale du titre est portée à 15 €. L'aide modulée en fonction de 3 tranches de ressources (Quotient Familial) :

- ✓ **Tranche 1 :**  
non imposable avec une participation de La Poste de 10 € soit le prix d'achat pour l'agent est de 5 €.
- ✓ **Tranche 2 :**  
Quotient familial = à 11 184 € avec une participation de La Poste de 4 € soit le prix d'achat pour l'agent est de 11 €.
- ✓ **Tranche 3 :**  
Quotient familial > à 11 184 € avec une participation de La Poste de 2 € soit le prix d'achat pour l'agent est de 13 €.

## ► Le titre restaurant

La Poste a enfin écouté la CFDT et supprime certains des critères restrictifs, qu'elle avait mis en place :

- ✓ Suppression du critère de distance des 5 km (distance travail/domicile).
- ✓ Suppression du critère de moins de 2 heures de la pause méridienne. Désormais, le bénéfice du Titre Restaurant (TR) sera alors accordé à tous les postiers qui reprennent leur travail après la pause méridienne quelle que soit la durée de celle-ci.

La valeur faciale est également réévaluée :

- ✓ 4,25 € pour un Indice = à 387 avec une participation de La Poste de 2,55 € et donc une quote-part du postier de 1,70 €
- ✓ 3,40 € pour un Indice > à 387 avec une participation de La Poste de 1,70 € et donc une quote-part du postier de 1,70 €

La Poste abandonne certains critères restrictifs d'attribution (distance domicile travail et durée de la pause méridienne) qui accompagnaient la mise en place du TR depuis 2003.

Toutes les organisations syndicales n'ont cessé de dénoncer ces critères qui lésaient nombre de postiers. La décision présentée aujourd'hui est une avancée incontestable. Le nombre de bénéficiaires du TR devrait doubler.

Mais ce nouveau TR est porteur d'insatisfaction et soulève des inquiétudes.

Tout en rappelant son attachement à la restauration collective, seule capable d'offrir des garanties en matière d'équilibre nutritionnel, la CFDT demande que ce nouveau TR apporte une contribution financière au plus près des frais de repas engagés par les postiers ne pouvant bénéficier de la restauration collective.

De ce point de vue, la valeur faciale du TR à 4,25 € est insuffisante. La CFDT demande que soit engagée, dès cet automne, une réflexion globale et approfondie concernant l'offre restauration à La Poste.

**La CFDT qui a seule voté les orientations de la politique sociale de La Poste, pousse ses revendications pour concrétiser un social adapté aux postiers d'aujourd'hui.**

## LA CFDT DES CHOIX DES ACTES

### BULLETIN D'ADHESION A LA CFDT

Nom (M, Mme, Mlle) ..... Prénom.....

Année de naissance.....

Adresse personnelle .....

Téléphone ..... e-mail .....

Code postal ..... Ville .....

Etablissement.....

Collaborateur  Cadre  Maîtrise

AFO  ACO

J'adhère au syndicat CFDT affilié à la Fédération Communication, conseil, culture.

Date : ..... Signature : .....